

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2019

Salle polyvalente Michel Dinet - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 21

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Pierre BIYELA, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

Conseillers absents - excusés : Francine VERBRUGGHE

Procurations : Jean-Marie HIRTZ à Stéphanie GRUET
Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH
Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON
Elisabeth LETONDOR à Daniel THOMASSIN
Jean-Marc RENARD à Bertrand KLING
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA

Votants : 28

Secrétaire de séance : Marie-Claire D'AGOSTINO

Date convocation : 21 juin 2019

N° 2019-029

Objet : Tarification activités Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S) à compter du 1^{er} septembre 2019

Rubrique : 8.1

Rapporteur : Marie-José AMAH

Il est rappelé la délibération 2018-053 du 28 juin 2018 proposant la création d'une tarification pour l'activité C.L.A.S au 1^{er} septembre 2018,

La ville de Malzéville a créé depuis la rentrée 2018/2019, en articulation et coordination avec les parents et les enseignants, un accompagnement à la scolarité pour les enfants qui en ont besoin en raison d'une difficulté particulière, appelé le C.L.A.S.

Il s'agit d'accompagner ces enfants sur des temps de renforcement des savoirs en cultivant des temps d'apprentissage et d'éveil éducatif mieux adaptés par petits groupes les mercredis matin.

L'école Pasteur dispose de ce dispositif animé par le centre social Saint-Michel Jéricho ; le service C.L.A.S proposé par la ville de Malzéville est donc destiné aux deux autres écoles élémentaires Jules Ferry et Paul Bert sur un effectif estimé avec les écoles à 45 enfants maximum.

L'engagement des familles est contractualisé et il leur est demandé une participation financière de 15 euros par semestre :

- premier semestre de l'année scolaire (septembre N à janvier N+1)
- deuxième semestre de l'année scolaire (février N+1 à juillet N+1).

L'inscription au C.L.A.S reste possible en cours d'année scolaire, auquel cas le semestre entamé sera dû et facturé.

L'inscription à l'après-midi du mercredi éducatif avec ou sans repas est possible pour les enfants qui participent à l'activité C.L.A.S le matin, les tarifs restent inchangés et sont les suivants :

QUOTIENT MENSUEL (Revenu fiscal de référence du foyer/12)	PARTICIPATION FAMILIALE	
	MALZEVILLOIS	NON MALZEVILLOIS
	1/2 journée <u>sans repas</u>	1/2 journée <u>sans repas</u>
de 0 € à 1 300,99 €	4,00 €	7,00 €
de 1 301 € à 3 240,99 €	4,51 €	7,51 €
supérieur à 3 240,99 €	5,02 €	8,02 €

QUOTIENT MENSUEL (Revenu fiscal de référence du foyer/12)	PARTICIPATION FAMILIALE	
	MALZEVILLOIS	NON MALZEVILLOIS
	Après-midi <u>avec repas</u>	Après-midi <u>avec repas</u>
de 0 € à 1 300,99 €	7,70 €	10,70 €
de 1 301 € à 3 240,99 €	9,51 €	12,51 €
supérieur à 3 240,99 €	10,52 €	13,52 €

Après avis favorable de la commission Temps de l'Enfant du 6 juin 2019,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Approuve cette proposition tarifaire applicable à compter du 1^{er} septembre 2019.



Le Maire

Bertrand KLING